



Janvier 2018

Zoom sur... le zéro phyto...

Rappel de la loi : Depuis le 1er janvier 2017 les pesticides chimiques sont interdits dans les collectivités locales pour l'entretien des espaces verts, voiries, forêts et promenades ouvertes au public.

Afin de trouver des solutions alternatives, dans le respect de la loi, une réunion a regroupé les membres du comité consultatif Travaux et Urbanisme (composé d'élus et d'habitants) et ceux de la commission Vie Communale.

Constat : pour la majorité des habitants, la présence d'une biodiversité ordinaire au pied des arbres et sur les trottoirs évoque le manque d'entretien, en lien avec une perception négative (les fameuses «mauvaises herbes»).

Réponse : Nous devons intégrer une nouvelle représentation de la nature qui se traduit par l'acceptation de la présence d'herbes ainsi que d'une végétation spontanée et moins maîtrisée au sein de l'espace public.

A bannir : l'utilisation pour le fleurissement communal, de plantes annuelles gourmandes en arrosage, plantées le plus souvent dans des bacs ou jardinières, au profit d'espèces vivaces ou de graminées, plantées directement dans le sol afin de préserver la ressource en eau.

A prescrire : le paillage des massifs avec du broyat d'élagage ou de la tonte de gazon. C'est un gage d'économie d'eau et de protection contre la pousse des plantes adventices. De même les feuilles mortes peuvent être utilisées sous les haies.

Par ailleurs, l'entretien, le désherbage et le fleurissement de la commune pourraient être décomposés en trois espaces :

- **Espace de prestige :** Mairie, église, écoles, salle des fêtes = Bêchage fréquent, paillage des massifs, tonte rase une fois par semaine.
- **Espace traditionnel :** rues principales, lotissements = Paillage, désherbage ponctuel, tonte haute, tous les 15 jours.
- **Espace nature :** zone de loisirs, chemins, délaissés, berges cours d'eau = Pas d'entretien.

Rappel : la commune à pris un arrêté le 25 avril 2017 qui spécifie que l'entretien des trottoirs est à la charge des riverains.



Le mot du Maire

Pour notre commune, 2017 aura été une année importante en terme de projets et de réalisations : suite de la construction de 2 structures importantes : le bâtiment Agesetvie et la salle multi activités (initiée par la communauté de communes), réfection de la

chaufferie de la salle des fêtes, et de nombreuses interventions, notamment dans les bâtiments communaux. Conformément à notre tableau de marche, nous poursuivrons évidemment en 2018, permettant ainsi de donner un élan nouveau à notre commune.

Cependant, la moitié du mandat est déjà dépassée ! D'ici quelques semaines, nous vous ferons parvenir un bilan de l'action réalisée depuis plus de 3 ans. Nous continuerons à œuvrer dans le dialogue, la concertation et le respect de tous, comme nous venons de le faire avec la première réunion publique du PLU. Ce début d'année est marqué par la convivialité et la solidarité ; différentes manifestations initiées en début de mandature sont renouvelées et sont l'occasion de se retrouver : le réveillon du 31 décembre, la fête des sapins le 14 janvier, la distribution des colis aux aînés, le repas communal et la collecte au profit des restos du cœur le 27 janvier et surtout la cérémonie des vœux, le 12 janvier, ouverte à tous.

Pas de « trêve des confiseurs » pour les élus, de nombreux dossiers sont ouverts : PLU (validation courant 2018), budget, accessibilité, travaux, lotissements, aménagements,... Autant de sujets importants et qui traceront la route de notre commune pour les années à venir. Je voudrais d'ailleurs saluer ici le travail de l'ensemble de l'équipe municipale qui œuvre dans ce sens !

Nous restons vigilants vis à vis de la nouvelle communauté de communes mise en place voici un an maintenant. Celle ci doit tenir compte de notre territoire et des aspirations de ses habitants. Cela n'est pas chose aisée, en raison notamment de contraintes de calendrier qui nous font avancer plus vite que nous ne devrions le faire parfois !

Puisque c'est la tradition, permettez-moi de vous adresser, chères Saulonnaises et chers Saulonnais, à vous et à vos proches, mes meilleurs vœux pour 2018 ; qu'elle vous permette la réalisation de vos projets personnels et professionnels.

Bonne lecture à tous !

Pascal BORTOT
Maire de Saulon-la-Chapelle

SOMMAIRE...

Compte rendu du Conseil municipal du 11 décembre	P. 2
Informations	P. 3 & 4
Agenda, Informations pratiques	P. 4

Réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2017

NB : LES COMPTES RENDUS SONT AFFICHÉS DANS LEUR INTÉGRALITÉ SUR LES PANNEAUX D'INFORMATIONS PUBLICS ET SUR LE SITE INTERNET WWW.SAULON.FR

1) DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – INTÉGRATION DE FRAIS D'ÉTUDES

Il convient de prendre une décision modificative afin de prévoir des crédits au chapitre 041 (opération patrimoniales) section investissement pour permettre l'intégration des frais d'études concernant les travaux d'accessibilité de la salle des fêtes et inscrites au compte 2031. Cette opération n'a aucune incidence sur le budget.

2) CHANGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES

Le conseil municipal décide de suivre l'avis du conseil d'école du RPI Saulon-la-Chapelle/Barges du 23 novembre 2017 concernant les rythmes scolaires et décide donc de demander une dérogation pour un retour à la semaine d'enseignement de 4 jours, à compter de la rentrée de septembre 2018.

3) VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ACCÈS À LA GARE

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement définitif concernant les travaux d'accès à la gare :

DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Frais d'étude	3 562.17 €	Réserve parlementaire	5 408.32 €
Terrassement – Voirie	87 618.00 €	Conseil Départemental - Programme soutien à la voirie	30 000.00 €
Eclairage	7 452.39 €	Conseil Départemental - Amendes de police	7 412.42 €
Abri vélo	7 280.00 €	Communauté de Communes Gevrey-Chambertin et Nuits St Georges	20 131.36 €
Divers	2 770.00 €	Autofinancement	46 973.18 €
Espaces verts	1 242.72 €		
TOTAL	109 925.28 €	TOTAL	109 925.28 €

Le conseil municipal sollicite la communauté de communes pour le versement d'un fonds de concours de 20 131.36 € correspondant (comme prévu) à 30 % du montant HT des travaux restant à charge de la commune de Saulon-la-Chapelle.

4) QUESTIONS DIVERSES

☞ Point travaux :

La consultation pour la maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de 2 logements dans la longère de la grande rue est publiée.

Les offres pour les travaux de la 1^{ère} tranche concernant la grande rue ont été reçues. Elles sont en cours d'étude par le cabinet Bafu.

Les travaux d'enfouissement des réseaux d'eau potable de la grande rue sont terminés.

☞ Point manifestations :

Le nombre maximum d'inscriptions pour le réveillon est atteint.

Le téléthon nouvelle formule s'est très bien passé ; tous les bénévoles ayant participé sont chaleureusement remerciés. La somme reversée est d'environ 2.000 €.

Yves Jamait sera en concert à Saulon le 28 avril 2018.

☞ Annonces diverses :

La 1^{ère} réunion publique sur le PLU a eu lieu le mardi 12 décembre.

Une personne occupant un logement communal a souhaité pour des raisons personnelles quitter cette habitation au 1/1/2018.

La mairie est fermée au public du 02/01 au 05/01 pour travaux.

LES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ AURONT LIEU LE VENDREDI 12 JANVIER À 19 H À LA SALLE DES FÊTES.



La Municipalité rappelle que le Conseil Municipal a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Saulon-La-Chapelle par délibération du 24 août 2014. Une première réunion publique avec la population s'est tenue le 12 décembre 2017 et a permis de présenter les principales orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) au regard de la synthèse du diagnostic, ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation des zones de développement.

Une trentaine de personnes a assisté à cette réunion, elles ont pu poser leurs questions au regard de la vidéo-projection présentée. Le débat s'est principalement orienté sur les thématiques suivantes et aucune opposition manifeste n'a été relevée

* Le cadre de vie (densité, stationnement, mixité des typologies de logements), le bureau d'études en charges de la révision générale a ainsi pu exposer les principales contraintes imposées par le SCOT des Agglomérations de Beaune et Nuits Saint Georges (moins contraignant que le SCOT du Dijonnais dont faisait partie initialement la Commune).

* Le développement du territoire (la définition des espaces interstitiels, les contraintes imposées par les zones inondables (et notamment comment elles ont été définies par les Services de l'Etat) et le Plan d'Exposition au Bruit, les capacités de développement du Hameau)

* Les équipements (les capacités de traitement de la station d'épuration et l'emplacement de la future zone économique dont la compétence appartient désormais à la Communauté de Communes), une petite synthèse a également permis de mettre en exergue les conclusions de l'étude Eco Village Avenir Engagée en parallèle.

Monsieur le Maire rappelle à la population que les éléments présentés lors de la réunion sont disponibles et consultables en mairie ainsi que sur le site internet du bureau d'étude WWW.DORGAT.FR / espace concertation. Un registre de concertation est également mis à la disposition de la population aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie pour consigner les remarques éventuelles.

La révision générale se poursuit et les prescriptions graphiques et réglementaires seront prochainement présentées à la population lors d'une seconde réunion publique dont la date sera communiquée en temps utiles.

Pour toutes questions relatives aux pièces présentées lors de la réunion publique du 12 décembre, merci de venir à la rencontre des élus lors de la permanence du **samedi 13 janvier entre 10 h et 12 h.**

Une belle expo à la bibliothèque !

Des marais du Châtillonnais aux pelouses sèches de la Côte-d'Or, de la Loire sauvage aux plaines inondables du Val de Saône, partout la nature témoigne de la richesse et de l'originalité de la Bourgogne.

L'occasion de découvrir **les nouveaux locaux de notre bibliothèque !** En effet, ré-ouverte depuis le 26 septembre, cette "Maison des livres" est aussi celle des lecteurs. Nouveaux locaux, sols, murs et peintures refaits à neuf, nouveaux rangements, nouveau mobilier... Bref, de quoi être accueilli dans de bonnes conditions pour choisir ses livres et échanger avec les bénévoles qui vous accueillent.

HORAIRES

- LUNDI de 16 h à 17 h
- MERCREDI de 16 h à 18 h
- SAMEDI de 10 h à 11 h 30 Nouveau

9 Grande rue - 21910 SAULON LA CHAPELLE



GRAND FEU DES SAPINS DE NOËL !



MERCI DE DÉPOSER
VOS SAPINS DEVANT
CHEZ VOUS
AVANT 10h...
sans déco, ni sac,
ni neige artificielle...

Dépôt des sapins au local
municipal, rue de la Gare à
partir du mercredi 10 janvier
OU
Collecte des sapins devant
chez vous
dimanche 14 janvier
de 10h à 11h30

Vin chaud,
Café, Galettes !
Les bénéfices
seront
reversés aux
Restos du Cœur

Merci de ne pas jeter sur la voie publique

Dimanche 14 janvier
Plan d'eau Jean Cêtre - 18h00
Saulon-la-Chapelle



NOTRE COMMUNE EST SOLIDAIRE DE L'ACTION MENÉE
PAR LES RESTAURANTS DU CŒUR ET PARTICIPE A
L'OPERATION « CŒUR DE VILLAGES »

Les Restaurants du Cœur ont besoin :

- Epicerie : pâtes, riz, huile, sucre, farine, conserves de légumes,
- conserves de plats cuisinés, boîtes de thons,
- sardines, maquereaux, ...
- Produits d'hygiène : savon, shampoing, gel douche,
- brosses à dents, dentifrice, rasoirs jetables, mousse à raser...
- Produits bébés : petits pots, lait de toilette, lingettes, couches...

Cette collecte aura lieu le 27 janvier 2018 de
9h à 12h
Salle de l'ancienne bibliothèque au 21 Grande
rue .

...AGENDA

Vendredi 12/01 - 19 h : Voeux de la commune
Samedi 13/01 - 10 h : Permanence élus « spécial
PLU »
Samedi 13/01 - 10 h : Permanence des avocats
Samedi 13/01 - 20h : Théâtre – Salle des fêtes
Dimanche 14 /01 - 18 h : Fête des sapins – Zone
de loisirs
Lundi 15/01 – 19 h : Conseil municipal - Mairie
Vendredi 19/01 - 20h : Théâtre – Salle des fêtes
Samedi 20/01 - 20h : Théâtre – Salle des fêtes
Samedi 27/01 - 20h : Collecte des Restos du
Coeur – Ancienne bibliothèque, 1 Grande rue
Samedi 27/01 - 12h : Repas communal
Samedi 3/02 - 11 h : Cérémonie d'accueil des
nouveaux bébés
Jusqu'au 31 janvier – Exposition « Milieu naturels
de Bourgogne » - Bibliothèque

Voeux du Maire

**Vendredi 12 janvier à 19h,
Salle des fêtes, rue du Foyer**

(ouvert à toutes les Saulonaises et les Saulonnais)

...INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie

8 rue du Foyer 21910 SAULON LA CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14h00 – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Vendredi : 14h00 – 17h

Tél : 03 80 79 14 30 / Fax : 03 80 79 14 31

accueil.mairie@saulon.fr / www.saulon.fr

Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-saint-Georges



3 rue Jean Moulin- BP 40029

21701 Nuits st Georges

Tél : 03 80 27 04 70 - Fax : 03 80 23 69 06

Gendarmerie de Gevrey-Chambertin 03 80 51 80 76

Police nationale 17 / Pompiers 18 / Samu 15

Horaires d'ouverture de la déchetterie

du 1er novembre au 31 mars

lundi/mercredi/vendredi : 14h - 17h

samedi : 9h - 12h et 14h – 17h